

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 octobre 2015

L'An Deux Mille Quinze le quinze octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric –VERDU Jean-Michel – GIRBAL Roland - DUME Jean- BOUCHENTOUF Abderrahim – MOREIRA Anthony - CONQUET Denis – PLAGNARD Pierre - POATY Rodrigue - AYRAL Robert - DELPERIE David - RUFFAT Jean-Noël

Mmes – BUSSETTI Claudine – BRIEU Yolande – DUARTE Noémie - KRAUSS Catherine – LACAN Sylvie - DRUON Francine – SUDRES Roselyne - FOURNIER Evelyne –HOIRET Isabelle - AUSSEIL Josiane – PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : BEZAYRIE Mathilde procuration à KRAUSS Catherine – DEBLADIS Nicolas procuration à BUSSETTI Claudine - VALETTE Lucie procuration à CONQUET Denis

Secrétaire de séance : DRUON Francine

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

Il fait part à l'Assemblée des procurations.

Approbation procès-verbal du conseil municipal du 02 septembre 2015

Après quelques précisions supplémentaires *ce procès-verbal est validé.*

Rapports commissions

- Commission 1 « Développement économique–Investissements » des 16/09/2015 et 07/10/2015
- Commission 8 « Festivités » du 28/09/2015
- Commission 4 « Culture et Patrimoine » du 01/10/2015
- Commission 5 « Jeunesse-sports-écoles » du 05/10/2015
- Commission 6 « Tourisme – Communication – Animations » du 06/10/2015

Après quelques observations *ces rapports sont approuvés*

Rénovation vestiaires, accueil et sanitaires piscine municipale : Approbation Plan de Financement

N°151015-01

Le Maire expose à l'Assemblée que la piscine municipale d'Espalion, construite en 1964 a fait l'objet de rénovations et de mises aux normes diverses au fil des ans.

Aujourd'hui, des travaux de rénovation des vestiaires, de l'accueil et des sanitaires sont nécessaires, ainsi que des travaux d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

Ces travaux doivent permettre une meilleure organisation de l'accueil du public, et améliorer l'hygiène, la sécurité, et l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite au sein de l'établissement, notamment rationaliser et optimiser les zones de circulation, avec la création d'un flux zone sèche – zone humide (conformément à la législation en vigueur).

Le coût total des travaux a été établi à 175 363.00 € H.T..

Le plan de financement pourrait être le suivant :

ESTIMATIF DES DEPENSES H.T. 175 363.00 €

DETR 2015 (acté) 35 874.54 €

Région Midi-Pyrénées - 30% (aide sollicitée) 52 608.90 €

PART COMMUNALE 86 879,56 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de rénovation des vestiaires, de l'accueil et des sanitaires de la piscine municipale, et les travaux d'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Valide l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2015,
- Sollicite l'aide de la Région Midi-Pyrénées conformément au plan de financement.

Mise en place d'un Pôle Economique : Plan de Financement

N°151015-02

Le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de travaux d'agrandissement et de mise en conformité des locaux du Pôle Economique, avenue de la Gare, d'un montant total de 257 000 €H.T., approuvé par délibération 150407-49 du 7 avril 2015 :

Travaux pour rénovation du rez-de-chaussée et R+1 (entreprises)	155 000.00 €
Travaux pour rénovation du RDC et R+1 (régie)	60 000.00 €
Travaux pour création d'une rampe d'accès extérieure	22 000.00 €
Option pour monte personne individuel	20 000.00 €
MONTANT TOTAL H.T.	257 000.00 €

Suite aux différentes aides sollicitées, et aux subventions attribuées par le Département de l'Aveyron et par l'Etat au titre du DETR 2015, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

ESTIMATIF DES DEPENSES H.T.	257 000.00 €
Etat DETR 2015 - acté	51 400.00 €
Département de l'Aveyron - acté	77 000.00 €
Part communale	128 600.00 €

Il est précisé que la Commune est toujours en attente d'une décision quant à l'aide parlementaire sollicitée pour ce programme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement proposé dans le cadre de la mise en place d'un pôle économique,
- Valide l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2015, et du Département de l'Aveyron.

Subventions 2015

N°151015-03

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité des membres** d'attribuer les subventions suivantes :

CCAS	18 500,00 €
(article 657362)	
Amicale du Personnel	2 500,00 €
(article 6574)	
Association du Vieux Palais	450,00 €

(accueil le 17/10 de Mathieu GANIO, danseur étoile)
(art 6574)

A Mr VAYSSADE Florent
Pour sa participation au futur Paris-Dakar 1000,00 €
(art 6574)

Participation au salon de la Gastronomie du Coteau
N°151015-04

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Ville d'Espalion sera présente au 33^{ème} Salon de la Gastronomie du Coteau les 13-14 et 15 novembre 2015.
Le coût du stand est de 600 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **Conseil Municipal, décide à la majorité (26 voix pour – 1 contre) :**

- **approuve** la prise en charge par la Ville d'Espalion du coût de l'emplacement au Salon de la Gastronomie du Coteau, d'un montant de 600€,
- **demande** une participation de 150 € à l' « EURL Café de l'Hôtel de Ville », et au « Manoir Alexandre », présentes sur le salon.

Attribution d'aides au titre du Fonds de Développement Economique
N°151015-05

Après examen attentif de 2 demandes reçues et après avis de la commission 1, sur proposition de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les aides suivantes :

- **SAS VINED CLO'S** (Enseigne Fripouille) Bd Joseph Poulenc – dossier présenté par Mme Edwige KUHN – Boutique prêt à porter enfant, junior et adulte. **Avance remboursable de 5000 € sur 7 ans** au titre de la création de son propre emploi.
- **Jocelin MAUREL**
Activité située au 31 Route de la Fontsange.
Création atelier dans le domaine de la verrerie d'art.
Subvention de 3000 € pour acquisition de matériel nécessaire à la mise en place de sa nouvelle activité.

Convention de partenariat BGE / Pôle Economique Espalion
N°151015-06

Cette convention a pour objet de définir les engagements réciproques des deux parties dans le cadre d'un partenariat entre la ville d'Espalion (service Pôle Economique) et la BGE Aveyron pour le déploiement de couveuse d'entreprises. Ce dispositif permet d'accompagner les nouveaux entrepreneurs de façon sécurisée afin de développer des activités pérennes sur le territoire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité (1 vote contre, 4 abstentions, 22 votes pour), approuve la convention de partenariat et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Modification des tarifs pour l'accueil au Village-Vacances
N°151015-07

Compte tenu des éléments développés lors de la réunion de la Commission n°6 « Animations – Tourisme – Communication » réunie le 06 octobre 2015, le Maire propose à l'Assemblée une nouvelle grille tarifaire, plus simple, plus lisible et qui permettra un affichage promotionnel des tarifs, qui aujourd'hui attire la clientèle.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (5 votes contre, 22 votes pour), **d'appliquer** la nouvelle grille tarifaire du Village Vacances à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mise en accessibilité des établissements recevant du public
N°151015-08

Rappel de la législation

- Loi n°2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Décret 2014/1327 du 05/11/2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.
- Arrêté du 27/04/2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Le Maire indique qu'à ce jour le bureau APAVE mandaté à cet effet, a remis l'ensemble des diagnostics concernant tous les établissements recevant du public de la ville d'Espalion (36 établissements).

Un planning doit maintenant être établi en respectant l'arrêté du 27/04/2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires.

En conséquence le Maire demande à l'Assemblée de solliciter, auprès des services de la DDT, un délai supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2015 pour constituer notre plan d'accessibilité.

Un échéancier précis d'agenda d'accessibilité sera proposé au Conseil Municipal avant le 31/12/2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **Sollicite** auprès des services de la DDT, un délai supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2015 pour constituer le plan d'accessibilité de la Ville d'Espalion suite aux diagnostics établis par le bureau APAVE pour 36 établissements recevant du public.

Avant-Projet Sommaire de l'Avenue et du Plateau de la Gare
N°151015-09

Le Maire rappelle à l'Assemblée que ce dossier a été confié au bureau FRAYSSINET, associé avec le bureau AEE pour le dossier Loi sur l'Eau. Concernant ce dernier point, des discussions sont toujours en cours avec le collectif du ruisseau de Perse, pour apporter une solution définitive à ce dossier. Des précisions complémentaires pourront être apportées à ce sujet au prochain Conseil Municipal.

Concernant le projet d'aménagement de l'avenue et du plateau de la Gare, Mr FRAYSSINET, maître d'œuvre, a présenté un avant-projet sommaire (n°1) au Conseil Municipal.

Il s'agit là d'une première esquisse qui doit nous permettre de bien analyser tous les points (voirie – cheminement piétons – réseaux secs et humides – stationnement – etc...), et de comprendre les enjeux.

Un large débat s'est ensuite instauré.

Différents points sont encore à présenter :

1/ avis de la Police de l'Eau sur l'avenant N°1 déposé dernièrement sur le projet d'évacuation des eaux pluviales du Plateau de la Gare ?

2/ Implantation ou pas du complexe multisports sur le plateau de la Gare ?
Cette implantation ou non impactera cet avant-projet.

La Communauté de Communes doit délibérer sur cette implantation.

3/ Le coût de cet avant-projet dépend donc de la construction ou non du complexe multisports.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce projet d'aménagement qui devra après décision de la Communauté de Communes être complété et présenté à nouveau lors d'un prochain Conseil Municipal ainsi qu'au public.

Vente de terrain au Parc d'Activités de Peyrolebade

N°151015-10

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **accepte la vente** à Mr Lucien BURGUIERE, d'un terrain d'environ 13 031 m² au Parc d'Activités de Peyrolebade, au prix suivant :
- 8604 m² à 17€ H.T. et 4427 m² à 14 € H.T. soit au total : 208 246 € H.T..
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Vente de terrain au Parc d'Activités des Glèbes

N°151015-11

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **accepte la vente** à Mr DUARTE Arsène, d'un terrain d'une superficie de 1230 m² au Parc d'Activités des Glèbes, au prix de 19 € H.T. le mètre carré, soit au total 23 370 € H.T..
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.
-

Cession de terrain à la Bouysse à Mr et Mme ROZIERE Daniel

N°151015-12

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :**

- **accepte la vente** à Mr et Mme ROZIERE Daniel, des parcelles A 1067 et 1068 situées à la Bouysse de respectivement 5470 m² et 3155 m², au prix de 1,20 € H.T. le mètre carré,
- **émet** la réserve de garder le long de ces deux parcelles côté Lot une bande de 6 m,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

**Avis de la Chambre Régionale des Comptes et du Pôle Interrégional
d'Apurement Administratif**
N°151015-14

Le maire porte à la connaissance de l'Assemblée :

- l'ordonnance n°2015-0219 rendue le 27/08/2015 par la Chambre Régionale des Comptes Midi-Pyrénées sur les comptes fournis par la comptable de la Commune au titre des exercices 2009 à 2012.

Ces exercices comptables sont validés sans aucune observation.

- l'Arrêté de décharge définitive (décision n° PIAA031-2013-012007-1) émanant du Pôle Interrégional d'Apurement Administratif de Midi-Pyrénées, concernant l'exercice comptable 2013.

Cet exercice est validé sans aucune observation.

Le Conseil Municipal, a pris connaissance de ces deux avis et a pris note de ces validations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Eric PICARD